

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

CETTE INVITATION ÉQUIVAUT À UNE PRESCRIPTION.

Cette invitation est valable entre 50 et 69 ans.

Madame,

Le Centre de Coordination et de Référence pour le dépistage des cancers (CCRef) est l'asbl agréée par la Région wallonne pour organiser le dépistage du cancer du sein par mammographie (appelée Mammotest) pour les femmes de 50 à 69 ans. Nous vous proposons de participer à ce dépistage en réalisant gratuitement un Mammotest tous les 2 ans à partir de 50 ans.

Pour qu'il soit efficace, nous vous encourageons à répéter cet examen tous les 2 ans.

Cette invitation équivaut à une **prescription**. Il n'est pas nécessaire d'avoir une autre prescription de votre médecin. Vous pouvez prendre rendez-vous directement dans une des unités de mammographie agréées dont vous trouverez la liste en annexe.

Nous vous invitons à lire attentivement le dépliant et les explications reprises au verso de ce document.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site www.lemammotest.be

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos sincères salutations.

**Découvrez le dépistage
en pratique au verso.**

**Attention : Si vous avez remarqué une anomalie au niveau de l'un de vos seins, veuillez consulter rapidement votre médecin généraliste ou votre gynécologue.
Il vous examinera et vous orientera vers le spécialiste pour un examen diagnostique.**

Remarque

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'invitation, vous pouvez nous le signaler par e-mail mammotest@ccref.org ou par téléphone au 010 23 82 71.

Votre N° d'identification du Registre national (précisé sur votre carte d'identité) vous sera demandé.



50 À 69 ANS

1) LES CONDITIONS A REMPLIR

- Être une femme âgée de 50 à 69 ans.
- Être en possession d'un N° d'identification du Registre national belge.
- Être inscrite à une mutualité belge.
- Ne pas avoir fait de Mammotest dans le courant de l'année civile précédente.
- Renseigner un médecin dont le lieu de consultation est en Belgique.

2) LE COURRIER D'INVITATION

Cette invitation équivaut à une prescription. Il n'est pas nécessaire d'avoir une autre prescription de votre médecin.

Vous pouvez, dès à présent, prendre rendez-vous dans une unité de mammographie agréée en Wallonie (voir liste ci-jointe), à Bruxelles ou en Flandre (consultez notre site www.ccref.org/unites).

Précisez bien que vous souhaitez prendre rendez-vous pour réaliser un Mammotest.

3) LE JOUR DE L'EXAMEN

Munissez-vous de votre invitation, de votre carte d'identité, de deux vignettes de mutuelle, du nom et des coordonnées complètes de votre médecin traitant et/ou gynécologue au(x)quel(s) vous souhaitez que le résultat soit envoyé et de vos anciennes mammographies si vous en possédez.

N'appliquez pas de déodorant, poudre, lotion pour le corps ou parfum sur les seins et les aisselles.

Pour obtenir des images de bonne qualité, une compression est exercée pendant quelques secondes sur chaque sein. Cette compression est désagréable, mais elle n'est généralement pas douloureuse.

Si vous portez des prothèses mammaires, vous pouvez effectuer le Mammotest. Dans ce cas, il est possible que la/le technologue réalise des clichés radiologiques spécifiques.

4) LA DOUBLE LECTURE

Les clichés sont analysés par le radiologue de l'unité où le Mammotest est réalisé, puis transmis au CCRéf. Un 2^{ème} radiologue les analyse sans connaître l'avis du 1^{er} radiologue.

Lorsque les 2 radiologues ne partagent pas la même opinion quant au résultat de votre Mammotest, l'avis d'un 3^{ème} radiologue est sollicité.

Cette méthode permet de découvrir une anomalie non vue en 1^{ère} lecture, mais aussi de réduire les examens complémentaires inutiles.

5) LES RÉSULTATS

Le résultat est envoyé environ une semaine après la réalisation du Mammotest au médecin que vous avez renseigné. Il est également disponible sur masante.belgique.be. Votre médecin vous informe du résultat et si nécessaire, vous oriente pour la réalisation d'examens complémentaires.

Dans 9 cas sur 10, le Mammotest montre une image radiologique normale. Une lettre d'invitation vous sera à nouveau envoyée 2 ans plus tard.

Dans 1 cas sur 10, le Mammotest montre une image radiologique qui nécessite des examens complémentaires (palpation des seins, clichés complémentaires, échographie et plus rarement ponction/biopsie et/ou résonance magnétique).

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une anomalie bénigne et aucun cancer n'est mis en évidence.

Plus rarement, un cancer est diagnostiqué. Il est, le plus souvent, au début de son développement, ce qui permet un traitement plus efficace et augmente les chances de guérison. Cela concerne 7 femmes sur 1 000 qui participent au dépistage.

Contrairement au Mammotest, les examens complémentaires ne sont pas gratuits mais votre mutualité les rembourse en partie. Renseignez-vous auprès du spécialiste et de votre mutualité.